

PV de la réunion du CEQV du 19/11/19

Présents :

- Madame Katia Van Den Broucke
- Monsieur Joël Riguelle
- Monsieur Saïd Chibani
- Monsieur Thibault Wauthier
- Madame Delphine Gilain
- Madame Julie Schmitz
- Madame Jade Roland
- Madame Véronique Troger
- Monsieur Rudy Peereboom
- Monsieur Gérard Chevalier
- Monsieur Michel Dubois
- Monsieur Er Cumhur
- Monsieur John Tallon
- Monsieur Pierre Lebeau

Excusés :

- Monsieur Simon Geoffroy

1) **Présentation des membres**

Un tour de table est fait. Chaque membre se présente et un rappel du fonctionnement du CEQV est fait. Les membres effectifs du CEQV peuvent déposer l'inscription d'un point à l'ordre du jour de la prochaine réunion, point qui doit être accompagné d'une motivation ou explication. Côté pratique, les membres envoient les points au pool des secrétaires (secretarialpool@berchem.brussels) au plus tard 14 jours avant la réunion prévue. Ce délai permet au pool d'investiguer les dossiers avant la réunion et apporter ainsi des informations concrètes lors de la réunion et d'avoir une discussion constructive. L'ordre du jour définitif est envoyé 7 jours avant la réunion avec les points qui ont été retenus par la Président et le(la) Vice-Président(e).

2) **Désignation du (de la) Vice-Président(e)**

Aucune candidature n'est parvenue avant la réunion.

Personne ne s'est manifesté durant celle-ci non plus.

La présidente demande aux membres de réfléchir à la question de Vice-Présidence pour la prochaine réunion. Attention : Il y a que les membres effectifs qui peuvent déposer leur candidature.

3) **Urbanisme :**

3.1 Règlement régional d'urbanisme : le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté le 24 janvier 2019 le projet de révision du Règlement Régional d'Urbanisme. Quelles ont été les réactions de la commune lors de l'enquête publique du 14 mars au 13 avril 2019 sur le RRU et le rapport sur les incidences environnementales ? Question posée par le comité de quartier Gisseleire Versé

Un avis a été proposé au Conseil communal le 24 avril 2019. Malheureusement la commune est actuellement dans l'incapacité matérielle et humaine d'aboutir à quelque chose de concret. Un appel à candidature sera lancé en mai 2020 afin de remplacer l'actuelle architecte.

Cela pourrait devenir des logements, une crèche, une école ou encore une académie mais rien n'est défini actuellement. La revente à un promoteur est inenvisageable.

Il faut demander à la polyclinique et aux propriétaires d'entretenir leurs haies et leurs plantations car cela ramène des déchets.

3.2 Quel devenir pour les parcelles récemment acquises par la commune Rue Elbers (dans le cul de sac entre Dilbeek et la polyclinique) Question posée par le comité de quartier Jacques Dormont

Grâce à l'octroi d'un prêt de la Région, la commune a acheté 7 parcelles rue Elbers.

4) Espace public :

4.1 Etat des trottoirs à proximité des arbres, publics ou privés, dans l'avenue du Roi Albert et sans doute ailleurs :

Les dalles soulevées par leurs racines, représentent un réel danger pour tous et principalement pour nos seniors. Or, il n'y a pas lieu de laisser les choses se dégrader et il faut réparer les endroits spécifiques de façon systématique pour éviter une charge trop lourde dans le futur si rien n'est fait régulièrement par la commune.

Lors d'une réunion du CEQV – ALKL d'il y a longtemps, un état des lieux des trottoirs et de leurs obstacles devait être effectué pour aider la commune à être informée des points particuliers pour mieux organiser ses travaux et réparations. Une société de Consultance Française était venue présenter son intervention lors d'une de nos réunions et puis ... nous n'avons eu aucun suivi. Est-ce fait ou était-ce un projet avorté depuis ??

Évidemment, les problèmes peuvent être soumis via FIX MY STREET – mais plusieurs soucis répétés n'ont jamais eu l'attention désirée vu qu'aucune réaction n'y a été réservée depuis près d'un an. Quelles solutions efficaces pourraient être envisagées ? Question posée par le comité de quartier Albert/Schweitzer

Une demande est faite pour une réparation plus régulière des trottoirs (souvent suite aux racines d'arbres). Une réparation ponctuelle a été effectuée à certains endroits de la commune et une sûreté de passage est prévue pour 2020.

Monsieur Thibault Wauthier étant retenu à une autre réunion, le CEQV décide de passer directement au point 6 de l'O.J. en attendant son arrivée.

6) Espaces verts

6.1 Protection des espaces verts : quelles sont les actions entreprises par la commune pour contrer les menaces qui pèsent sur le Hoogveld, véritable niche écologique et l'un des rares espaces verts agricoles encore disponibles ? Question posée par le comité de quartier Gisseleire Versé

Une grande partie de terrain du Hoogveld appartient au CPAS de Bruxelles. La plus grande partie de ce terrain se trouve en zone verte. Un collectif citoyen souhaite occuper le terrain pour y développer entre autre des activités d'agriculture urbaine. La section Horticulture de l'institut Herlin souhaite également s'intégrer dans ce projet du collectif citoyen. Une petite partie de ce terrain est constructible ; il y a quelques années un promoteur a déposé un projet ; ce projet a été refusé par les pompiers. Bruxelles Environnement veut prendre possession du terrain pour en assurer le caractère vert / agriculture urbaine. Jusqu'à présent le dossier est bloqué car le CPAS veut n'y vendre le terrain n'y faire un bail emphytéotique.

La commune souhaite valoriser ce terrain et entreprend des démarches auprès de Bruxelles Environnement et du CPAS de BXL afin de débloquer le dossier

7) Environnement

7.1 Survol de Bruxelles : on nous dit que l'augmentation des atterrissages en piste 07L n'est motivée que par des raisons de sécurité, les avions devant décoller et atterrir face au vent. Qui peut croire une seconde que le vent d'est a augmenté au point de décupler l'utilisation de cette route aérienne en quelques années ? Pourquoi ce qui était possible hier ne le serait plus aujourd'hui ? Il existe des solutions : allongement des pistes, survol des territoires les moins densément peuplés, utilisation des aéroports régionaux, respect des heures nocturnes et des normes de bruit... Jette est à la pointe de ce combat, parfois en collaboration avec la Région : motions, pétitions, installations de sonomètres, actions juridiques, etc. Quelles sont les actions entreprises par notre commune ? Question posée par le comité de quartier Gisseleire Versé

Le survol de Bruxelles est intempestif.

La commune s'est jointe aux actions de la Région de Bruxelles-Capitale où il était demandé que cesse les violations des normes de bruits causées par les avions survolant la capitale. Nous avons obtenu gain de cause mais le bruit n'a ni diminué ni même cessé. Une nouvelle action a été signifiée à l'état belge de faire diminuer significativement le nombre d'infractions constatées sous peine d'amende. Une étude d'incidence devait être rendue pour le 1^{er} mars dernier par le Ministre sous peine d'une astreinte de 300.000€ par mois de retard.

Dans le cadre de cette étude d'incidence, une participation du public devra avoir lieu et les communes pourront alors s'exprimer sur celle-ci.

Il est dès lors important de communiquer cela aux citoyens afin de recueillir un maximum de plaintes. Une idée serait d'insérer un article dans le BerchemNews afin de rediriger les gens vers une adresse mail pour leur laisser la possibilité de déposer une plainte par ce biais.

7.2 Plan Quiet.Brussels : le Plan régional bruit concerne les nuisances sonores qui envahissent de plus en plus nos vies. Quelles ont été les réactions de la commune lors de l'enquête publique du 15 octobre au 15 décembre 2018 ? Question posée par le comité de quartier Gisseleire Versé

La ville est de plus en plus bruyante et cela à une incidence sur la santé. Le plan Quiet Brussels concerne les nuisances sonores qui envahissent de plus en plus nos vies. Une enquête publique proposée fin d'année 2018 n'a suscité aucunes réactions des habitants mais ceux-ci n'en ont pas été informés pourtant l'enquête avait été rendue publique sur internet. A noter qu'il n'y a pas eu de CEQV durant cette période et que Madame Van Den Broucke n'était pas échevine à ce moment-là.

Monsieur Wauthier étant arrivé, nous poursuivons avec les points de l'O.J. le concernant.

5) Mobilité

5.1 Élargissement du Ring : une étude commandée par le gouvernement bruxellois en 2013 a conclu qu'un élargissement du Ring provoquerait l'arrivée de 54.000 voitures supplémentaires sur le territoire bruxellois. Quelles sont les actions entreprises par la commune pour juguler ce projet ? Question posée par le comité de quartier Gisseleire Versé

Le Conseil communal a marqué son opposition par rapport au projet d'élargissement du ring, ce dossier est toujours à l'étude. Une note d'orientation vient d'être adressée à la commune en date du 5 novembre 2019. Vous pouvez la consulter sur <https://www.werkenaandering.be/fr/note-processuelle-d-orientation>.

La Région flamande voudrait augmenter la capacité du Ring-Nord mais aucun dialogue constructif ni avec la Région de Bruxelles-Capitale, ni avec les communes riveraines n'a été établi. Concrètement, la commune n'a, à ce jour, aucune information quant au démarrage des travaux.

5.2 Projet de plan régional de mobilité Good Moove : quelles ont été les réactions de la commune lors de l'enquête publique du 17 juin au 17 octobre 2019 ? Question posée par le comité de quartier Gisseleire Versé

La commune de Berchem-Sainte-Agathe a remis un avis au sujet des orientations principales en matière de mobilité à intégrer dans le projet de plan régional de mobilité.

Une grande partie du territoire berchemois est délimité par des axes roulants, notamment ; la chaussée de Ninove, le boulevard Mettewie, l'avenue Charles Quint, la chaussée de Gand, ... que l'on peut considérer comme « autoroute urbaine entrante ». Le but du plan Good Moove serait d'arriver à parler de « quartiers apaisés », pas par changement physique mais surtout par une alternance de mobilité douce, par exemple, en déployant des alternatives à la voiture.

5.3 PCD et PCM : où en sont le Plan Communal de Développement et le Plan Communal de Mobilité de notre commune ? Quelles sont à court terme les mesures fortes que la commune va mettre en œuvre pour protéger - enfin – ses habitants et son territoire du trafic de transit, et plus particulièrement l'axe des avenues Comhaire et de la Basilique, et l'axe des avenues Gisseleire-Versé et de Koekelberg ? Question posée par le comité de quartier Gisseleire Versé

Une collaboration est en cours avec les communes de Molenbeek et Dilbeek pour tenter de stopper le trafic de transit qui inonde une partie des quartiers berchemois. Au niveau budget communal, des moyens sont disposés pour des travaux et la priorité est donnée aux cyclistes et aux piétons. La commune doit mesurer objectivement l'état des quartiers en faisant une étude de mobilité reprenant les aménagements à effectuer ainsi que leurs coûts. Un appel à projet, à travailler en binôme avec d'autres communes (notamment Molenbeek), serait envisageable.

5.4 Envahissement du quartier J. Dormont par un trafic de transit de plus en plus infernal (en particulier depuis la mise à sens unique « provisoire » d'une partie de la rue Kasterlinden), y compris de véhicules lourds (+ 3,5 T). Question posée par le comité de quartier Jacques Dormont

Depuis la mise en sens unique (provisoire) d'une partie de la rue Kasterlinden, le trafic de transit est de plus en plus dense avenue J. Dormont. Des camions de plus de 3,5T y passent régulièrement. Ce n'est pas un axe accueillant pour des gros calibres surtout si c'est juste pour traverser notre commune. Il faudrait mettre une partie en sens interdit pour dissuader le passage. Aussi, tenter de les renvoyer vers les axes structurants.

Des compteurs ont été apposés Kasterlinden/Dormont mais au mauvais endroit (85% des véhicules ne respectent pas la zone 30)

Monsieur Chevalier demande les comptages de la 1^{ère} mise en sens unique de la rue Kasterlinden.

5.5 Extension des Zones Bleues

Depuis longtemps on en parle, mais rien de concret ne se met en place alors que le bourgmestre disait que ce point était à l'étude ... il y a 3 ans déjà !

En ce qui concerne notre Quartier "Avenue du Roi Albert" nous souhaiterions vivement l'extension de la zone bleue pour l'ensemble de l'avenue.

La partie haute est en zone bleue parce que le bourgmestre de l'époque y habitait ...

Nous avons de nombreuses voitures ou camionnettes ventouses, stationnées quelques fois pendant plusieurs semaines, dans l'avenue alors que les riverains n'ont pas de place de parking à trouver ; même pas pour décharger leurs courses à proximité de leurs domiciles.

Une information actualisée à ce sujet serait la bienvenue pour tous les Quartiers et mieux encore, une action effective qui améliorerait incontestablement le bien-être de beaucoup de Berchemois(es) à l'encontre des squatteurs qui nous dérangent tous. Question posée par le comité de quartier Albert/Schweitzer

Il y a une volonté d'étendre les zones bleues dans toute l'avenue du Roi Albert mais ce n'est pas prévu pour l'instant. Une phase test se fera certainement durant le 2^{ème} semestre de 2020. Des Scancars en phase test seront également prévues l'année prochaine.

**La prochaine réunion des comités de quartier est prévue
le 4 février 2020 à 18h30 dans la salle du Conseil.**